



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE SAINT SIGISMOND

85420

Tel : 02.51.52.94.82

E-mail : [commune.stsigismond@wanadoo.fr](mailto:commune.stsigismond@wanadoo.fr)

L'an deux-mille-vingt trois, le douze avril le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2023

PRÉSENTS : Denis La Mache, Marc MORICE , Jean-Louis CHATAIGNÉ, Géraldine PERRIÈRE, , Elisabeth GUILLOT, Eliane MONTAMAT, Cyril MONTAMAT (pouvoir à Guillot E), Elisabeth BARRANGUET  
ABSENTS : Luc VRIGNAUD, François FLEURET, - POUVOIR (S) : 0

Mme Elisabeth GUILLOT a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

## FINANCES

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

REF : D230412A

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085021

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FONTENAY-LB-COMTE

ETABLISSEMENT : SAINT-SIGISMOND

### Résultats budgétaires de l'exercice

18800 - SAINT-SIGISMOND

Exercice 2022

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	322 845,72	456 035,96	778 881,68
Titres de recette émis (b)	63 364,74	363 346,51	426 711,25
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = a - c)	63 364,74	363 346,51	426 711,25
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	322 845,72	456 035,96	778 881,68
Mandats émis (f)	16 588,44	318 828,41	335 416,85
Annulations de mandats (g)	3 046,36	36,95	3 083,31
Depenses nettes (h = e - g)	17 542,08	318 791,46	336 333,54
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) excédent	45 822,66	44 555,05	90 377,71
(h - d) déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085021

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FONTENAY-LB-COMTE

ETABLISSEMENT : SAINT-SIGISMOND

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

18800 - SAINT-SIGISMOND

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-114 448,27		49 822,66		-64 625,61
Fonctionnement	184 871,80	28 892,84	44 555,05		200 319,69
<b>TOTAL I</b>	<b>70 423,53</b>	<b>28 892,84</b>	<b>94 377,71</b>		<b>135 694,08</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>70 423,53</b>	<b>28 892,84</b>	<b>94 377,71</b>		<b>135 694,08</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention):

- Adopte le compte de gestion 2022

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

REF : D230412B

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme MONTAMAT Eliane délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. LA MACHE Denis, Maire (sorti de la salle pour le vote), a validé le compte administratif 2022 comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés.....	0.00	155 978.96	114 448.27	0.00	114 448.27	155 978.96
Opérations de l'exercice	318 791.46	363 346.51	13 542.08	70 756.97	332 333.54	434 103.48
<i>résultat de l'exercice</i>		<i>44 555.05</i>		<i>57 214.89</i>		
TOTAUX	318 791.46	519 325.47	127 990.35	70 756.97	446 781.81	590 082.44
Résultats de clôture.....		200 534.01	57 233.38		57 233.38	200 534.01
Restes à réaliser			29 666.00	102 440.21	29 666.00	102 440.21
TOTAUX CUMULÉS		200 534.01	86 899.38	102 440.21	86 899.38	302 974.22
RESULTATS DEFINITIFS		200 534.01		15 540.83		216 074.84

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 7 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- Adopte le compte administratif 2022

**OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022**

REF : D230412C

Compte tenu du vote de clôture du budget 2022 – les résultats sont intégrés au budget principal 2023 comme suit :

<b>POUR MÉMOIRE</b>	
Exédent antérieur reporté	155 978.96
Résultat de l'exercice	44 555.05
Excédent d'exploitation du budget principal	<b>200 534.01</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL AU 31/12/2022 AVANT AFFECTATION</b>	<b>200 534.01</b>
<b>AFFECTATION OBLIGATOIRE</b>	
à l'apurement du déficit	
aux réserves réglementaires	
à l'exécution du virement à l'investissement (R 1068)	
<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>200 534.01</b>
<b>AFFECTATION</b>	
affectation complémentaire aux réserves (1068)	
affectation à l'excédent reporté (ex. 2023) - <b>article 002 (Recette F)</b>	<b>200 534.01</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention):

- Adopte l'affectation du résultat 2022 comme décrit ci-dessus

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

REF : D220412D

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32.84 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	62.84 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16.81 %

**Vu** l'article 1639 A du Code Général des Impôts,  
**Vu** les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,  
**Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

La commission souhaitait revoir le taux TH mais il doit être voté en lien avec un autre taux donc la décision a été de garder les taux actuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention):

- **Fixe** les taux applicables en 2023 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32.84 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	62.84 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16.81 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Il est possible que les autres acteurs voient leur taux modifiant l'imposition pour les particuliers.

#### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

REF : D220412E

La commission a travaillé sur tous les articles avec beaucoup de détail, La présentation se fait au plus juste, en maximisant les dépenses et en minimisant les recettes. Le budget est prudent mais tourné vers l'avenir avec quelques gros projets. Il est sain avec un endettement très faible permettant de réemprunter pour investir contribuant ainsi au développement communal et permettant le développement de l'économie locale.

Présentation au chapitre du document budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 7 Pour, 0 Contre, 1 Abstention):  
a adopté le budget primitif suivant :

Budget communal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2022	-	-	29 666.00	102 440.21
Proposition supp. au BP 2023	531 090.01	531 090.01	414 535.01	341 760.80
<b>TOTAL VOTÉ BP 2023</b>	<b>531 090.01</b>	<b>531 090.01</b>	<b>444 201.01</b>	<b>444 201.01</b>

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES ATELIERS PAYSAGES**

REF : D220412F

Sur la proposition de la DREAL, la commission à valider le fait qu'il était souhaitable d'organiser des ateliers les sensibilisations au paysage pour les habitants afin qu'ils puissent s'imprégner du patrimoine communal et mieux comprendre les objectifs en termes d'aménagement paysager et l'urbanisme.

2 prestataires ont été retenus pour ces ateliers

le cabinet Massé (3 880.00 € HT) pour le bourg et le cabinet Entrelieux de Rocherfort (4 310.00 €HT) pour les hameaux

Ces ateliers se chiffrent au total à 8 190.00 € HT

M. le Maire indique qu'il serait possible d'obtenir des financements par la DREAL et propose au Conseil de lui donner pouvoir pour réaliser la demande de subvention.

Il propose également de lui donner pouvoir pour valider les deux devis présentés si les accords de subvention sont satisfaisants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 7 Pour, 0 Contre, 1 Abstention):

- Accepte le principe d'organiser les ateliers de sensibilisation au paysage
- Donne pouvoir au Maire pour tout dossier relatif aux demandes de subventions auprès de la DREAL à hauteur de 100%
- Donne pouvoir au Maire pour accepter les devis après accords de subvention et avis favorable de la commission

**OBJET : CONVENTION BROyage avec LA CCVSA**

REF : D220412G

Il est rappelé que la compétence broyage appartient à la CCVSA, mais que les communes ayant conservé leur matériel peuvent continuer à réaliser la prestation par mise à disposition d'un agent et du matériel.

M. le Maire présente au conseil la convention pour la mise à disposition du personnel et du matériel de la commune à la CCVSA pour le broyage des accotements.

Sur le fondement de l'article L.5211-1\*4-1 II et IV du Code des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence « création aménagement et entretien de la voirie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire »,

Considérant que cette compétence permet à la Communauté de Communes d'intervenir sur son territoire pour le broyage des accotements des voies communales,

Considérant que la commune de Saint-Sigismond dispose des moyens matériels et humains suffisants pour réaliser cette prestation

Une convention est mise en place pour en déterminer les modalités. Elle organise la mise à disposition de l'agent Éric Thibault (adjoint technique principal 1ere classe) et du tracteur New Holland équipé avec broyeur - élagueur Bomford GT458. La mise à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement constitué par un nombre d'heures d'utilisation du service. Elle représente 60 unités de fonctionnement à 36.00 € de l'heure. (34€ dans la précédente convention)

La précédente convention a pris fin au 1<sup>er</sup> avril 2023 M. le Maire demande de voter la convention qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023 pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la convention de mise à disposition du personnel communal
- Donne pouvoir au Maire, pour signer la convention et tous les documents afférents

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

REF : D220412QD

**Commission Environnement et cadre de vie** (réunion de la commission le 06/04/2023)

SIVOM : vote des budgets, demande de prêt au taux de 4.5 % financement travaux sur 3 communes. Concernant les ponts communaux le compte rendu du CEREMA indique 1 Pont classé rouge (Pont chataigné) avec travaux assez urgent. idem à Damvix.

Le SIVOM souhaiterait regrouper les travaux des ponts et sentiers populicoles pour grouper les financements – Dans un délai de 15 jours environ il devrait pouvoir indiquer à la commune s'il se chargera des études avant travaux urgents ou pas.

Pont du Halage de Coudault : Eric a mis un pieux pour renforcer la rambarde

Récupération du bois terrain du halage : 5 foyers se sont positionnés. La commission propose d'attribuer un stère chacun avant de faire un nouveau point.

Halage de Courdault : la commune a eu l'accord (propriétaire et exploitant) pour que le SYCODEM puisse faire ½ tour sur la parcelle. Le Sycodem souhaiterait que le passage soit remblayé. La commission a décidé d'accepter. L'agent ira déposer du remblai.

Achat de terrain : demande de M. Prunier pour l'achat du terrain référencé ZE n°6 (780 m²). La commission propose d'accepter la vente au prix de 500 € net vendeur. La proposition sera transmise au demandeur. La décision finale devra faire l'objet d'une délibération.

Taille des haies : il est nécessaire que les particuliers taillent régulièrement leurs haies car cela pose de nombreux problèmes de circulation, et de réseaux. Un rappel sera réalisé dans le prochain 4 pages d'information.

Cimetière : 21 tombes ont été listées en mauvais état depuis 2020. Cette semaine, réalisation de la phase finale avant la reprise possible. Un affichage sera réalisé à la porte du cimetière pour valider cette opération.

Eglise : reprise plafond de la voute : 1 seul devis reçu pour estimation : 14 246 € TTC – la commission demande de faire une demande de subvention au Département.

PCS : Plan communal de sauvegarde obligatoire depuis que le Département a été déclaré en zone sismique risque - 6 élus vont étudier le dossier

Logement de la mairie ; des travaux sont nécessaires, la commission souhaite trouver un maître d'œuvre pour estimer les travaux nécessaires et réaliser des demandes de subvention pour amélioration de l'habitat

Sentiers pédestres : M. Vrignaud a repéré plusieurs sentiers possibles, des élus vont se déplacer pour repérage et validation du circuit. La mairie réalisera ensuite des demandes d'autorisation de passage.

Pont de Reth : la commission souhaite que la commune fasse remonter à l'entreprise les compliments

(félicitations) des habitants pour la réalisation du pont.

Etude aménagement centre bourg : le maire et l'adjoint à la commission chargée du dossier rappellent les grands axes du projet avec deux scénarios, mais il est tout à fait possible de moduler, modifier, croiser les propositions pour répondre aux souhaits de la commune.

Les élus se sont réunis en commission pour en débattre. Chacun a pu donner son avis, demander des précisions, et apporter des compléments pour l'étude.

M. le Maire précise qu'il a eu depuis des éléments de réponse du cabinet Massé notamment concernant les stationnements, les sens uniques envisageables et diverses questions qui avaient été posées. Ces réponses seront transmises aux élus. Il indique au conseil, face aux interrogations budgétaires, que l'étude doit être poussée au maximum et préparer la feuille de route qui pourra se réaliser par étapes, sur plusieurs années éventuellement. Le conseil fera ensuite le choix de ses priorités.

Si le projet répond plutôt bien majoritairement aux attentes, plusieurs points ont été abordés notamment :

- Le fait de répondre aux attentes des habitants .... sans pouvoir faire l'unanimité.
- Le manque de projet concernant le terrain en entrée de bourg
- La possibilité de toilettes publiques hors foyer communal pour les autres utilisateurs du site
- Le respect des dimensions de la salle qui conviennent parfaitement aux besoins en pensant aux commodités annexes (toilettes, cuisine, rangements, scène fixe ou démontable...)
- La rénovation thermique du foyer qui risque de diminuer l'intérieur ou en extérieur gênant ainsi le souhait de conservation du patrimoine... vers une destruction partielle ?
- Le souhait d'une qualité optimale de l'insonorisation de la salle communale
- Le respect des normes d'accessibilité notamment pour les pavés sur voirie
- Le souhait de rester dans un projet boisé avec les plantations peu gourmandes en entretien et en eau mais sans excès permettant l'organisation de manifestations comme le 13 juillet.
- mettre en avant les liaisons possibles avec les sentiers
- le souhait de bien intégrer le projet dans les objectifs fixés : Un village préservé, Un village attractif, Un village innovant.

Les éléments travaillés par la commission vont être transmis au cabinet Massé pour retravailler un scénario qui sera présenté aux habitants.

#### **Commission Jeunesse Social et vie associative** (réunion de la commission le 07/03/2023)

Téléthon : Les associations engagées sont satisfaites mais si des améliorations sont à apporter. Il est prévu de renouveler l'opération sur la commune le 06 décembre 2023 avec marche comme activité centrale en associant les enfants du RPI. Une prochaine réunion aura lieu le 04/09 à 19h au foyer.

Quinzaine bleue pour la commune : animation après-midi récréative du 15/10 qui sera réaliser dans la période dimanche soit le 08/10

Rencontres intergénérationnelles : L'association évoque un manque de bénévoles

Atelier déco de Noël : Il a été requalifié en atelier déco pour faire des décors toutes l'année ; La prochaine activité concernera la Fête de la musique avec réalisation de fleurs plastiques, et peut-être en bois – prochain atelier 16 mai

L'adjointe à la commission a participé à diverses réunions notamment des assemblées générales d'association communales : le 25/02 : les Baladeurs du Marais, 10/03 : Arts et Loisirs, 16/03 : Le repos de l'Autize, 31/03 : Vivre la Vie, mais aussi au forum intercommunal des associations le 12/04.

**Commission culture communication et manifestations locales** (réunion de la commission le 07/03/2023)

**Fête de la musique** : elle se déroulera à l'embarcadère (boissons et repas par les nouveaux gérants)  
Un groupe réservé par la commune (Liez) et un autre par les gérants.

**Journée citoyenne** : Elle est prévue le 06 mai avec 3 chantiers : conches/tables du foyer/lierre au cimetière.

Inscription nécessaire des participants pour une meilleure gestion de la journée

**13 juillet** : la buvette attribuée à l'association « Le repos de l'Autize »

**Divers**

- Coupure électrique : La cause est connue (peupleraie trop près des lignes). La commune n'est pas compétente mais s'en est quand même inquiétée. Les générateurs étaient partis en Bretagne. Il a fallu les rapatriés au plus vite. Coupure également aux Ecluzeaux. Voir s'il est possible d'avoir des informations sur les raisons. Un rendez-vous a été pris avec Enedis pour gérer le problème. Un diagnostic sera réalisé pour protocole rapide.

- Budget de la CCVSA : les finances sont saines – il est possible d'engager les dossiers.

- Vendée terre de sports : la CCVSA bénéficie du label ce qui permet d'avoir des financements pour des terrains multisports. Le conseil étudie le dossier pour savoir si un projet est possible sur la commune.

- Phase de recrutement d'un agent technique- quelques candidatures reçues – date limite 24 avril. La commission RH est ouverte à tous les élus qui le souhaitent.

- Fibre : Les élus demandent ou en est l'installation. La commune n'a pas ou peu d'infos, c'est une compétence de Vendée Numérique. Pour suivre l'avancement, il est possible de consulter la carte interactive sur le site internet de cet instance. L'enfouissement de certains poteaux n'est toujours pas résolu et bloquerait l'avancement.

Attention les particuliers sont responsables des dégâts causés par leurs haies qui risque de casser la fibre. La commune avait été informée des points problématiques par Vendée Numérique (où il y avait nécessité d'un élagage de la part des propriétaires). La commune a fait des courriers aux personnes concernée, c'était notamment le cas au Coudreau où le Maire a dû faire un courrier de mise en demeure à un propriétaire qui bloquait 8 foyers.

Le conseil indique qu'un travail de sensibilisation est à faire en amont. Un élagage préventif est planifiable et peu onéreux alors si que les dommages peuvent vite se chiffrer aux frais des responsables.

- Poteau incliné aux Ecluzeaux : La commune a seulement une possibilité d'alerte sur « dommages réseaux » utilisable par tous. Elle n'a pas la possibilité de gérer en direct.

- Cybersécurité et antivirus pour protection des messageries : Les commissions ont travaillé sur le sujet et doivent repérer les besoins. Le dossier est en cours.

La secrétaire de séance

Le Maire

